Nations Unies A/C.5/67/15



Distr. générale 12 décembre 2012 Français Original : anglais

Soixante-septième session Cinquième Commission Point 130 de l'ordre du jour Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

### Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

#### Rapport du Secrétaire général

- 1. On trouvera ci-après l'état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées présenté conformément aux directives régissant l'utilisation du fonds de réserve, qui figurent dans l'annexe à la résolution 42/211 de l'Assemblée générale.
- 2. Sur la base des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au moment de l'établissement du présent rapport, le montant total des dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve, qui sont énumérées dans l'annexe au présent rapport, se chiffrerait à 19 741 800 dollars, ce qui représente un dépassement de 5 979 300 dollars par rapport au solde disponible du fonds, soit 13 762 500 dollars <sup>1</sup>. Les propositions ont été formulées en tenant dûment compte des procédures énoncées au paragraphe 9 de l'annexe I à la résolution 41/213 de l'Assemblée et au paragraphe 6 de la partie C de l'annexe à la résolution 42/211, qui régissent l'utilisation du fonds de réserve.
- 3. Aux termes de la résolution 41/213, si l'on propose des dépenses additionnelles qui dépassent le niveau du fonds de réserve, ces dépenses ne peuvent être inscrites au budget que moyennant un transfert de ressources provenant de domaines de moindre priorité ou la modification d'activités en cours, faute de quoi les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice biennal ultérieur. Au paragraphe 6 de la partie C de l'annexe à la résolution 42/211, il est en outre stipulé que le Secrétaire général devrait formuler, dans son état récapitulatif, des propositions tendant à ramener le montant indiqué dans l'état récapitulatif dans les limites de ce solde. Pour ce faire, le Secrétaire général se laisserait guider par les solutions de rechange proposées dans chacun des états d'incidences sur le budget-programme et projets de prévisions révisées.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Comme indiqué dans la résolution 66/247 de l'Assemblée générale.





- On s'est efforcé de financer les dépenses découlant de mandats nouveaux ou élargis au moyen des crédits déjà ouverts, notamment en procédant à un examen des dépenses engagées à ce jour. Comme indiqué dans l'annexe au présent rapport, les dépenses devant être financées au moyen des ressources disponibles comprennent notamment un montant de 3 076 600 dollars dans le contexte du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses dix-neuvième, vingtième et vingt et unième sessions (A/67/607), et un montant de 107 500 dollars dans le contexte du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2012 et aux sessions d'organisation correspondantes (A/67/503). En outre, lors de l'examen des incidences financières résultant de l'adoption de divers projets de résolutions par les grandes commissions, et comme il ressort des déclarations orales présentées aux commissions concernées au cours de la présente session, il a été déterminé qu'un montant de 689 700 dollars pourra être financé au moyen des crédits déjà approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013. Il ne sera toutefois pas possible de couvrir toutes les dépenses supplémentaires résultant de mandats nouveaux ou élargis compte tenu de l'importance des montants en jeu.
- 5. On se souviendra que, lors de l'examen du projet de budget-programme pour 1994-1995, le Comité du programme et de la coordination avait émis des doutes sur l'utilité de considérer certains produits ou activités comme prioritaires ou non prioritaires et avait recommandé qu'il soit mis fin à cette pratique<sup>2</sup>. L'Assemblée générale a souscrit à la recommandation du Comité dans sa résolution 48/228, mettant ainsi fin à l'établissement d'un ordre de priorité pour les éléments de programme présentés dans le budget-programme. Étant donné que le mode de présentation du budget ne contient plus d'information relative à l'établissement d'un ordre de priorité approuvé par les États Membres, la décision de réaffecter ou de diminuer le montant des ressources allouées à tel ou tel élément de programme prescrit selon qu'il est ou non prioritaire, notamment de reporter, d'annuler ou de réduire des activités prescrites, nécessiterait l'approbation de l'Assemblée générale.
- 6. Le montant total des dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve (19,7 millions de dollars) selon la répartition présentée dans le tableau ciaprès repose sur les recommandations formulées par le Comité consultatif au moment de l'établissement du présent rapport et ne tient pas encore compte des recommandations qu'il pourra formuler au sujet des rapports du Secrétaire général concernant : a) les incidences des décisions et recommandations figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; b) les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses dix-neuvième, vingtième et vingt et unième sessions; c) les incidences sur le budget-programme relatives au Comité contre la torture; d) les incidences sur le budget-programme relatives au traité sur le commerce des armes.

2 12-64678

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément nº 16 (A/48/16 (Part II), par. 40).

# Répartition des dépenses à imputer éventuellement<sup>a</sup> sur le fonds de réserve, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chap	itre du budget	Montant à imputer sur le fonds de réserve <sup>b</sup>
1.	Politique, direction et coordination d'ensemble	1 645,4
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	5 449,2
4.	Désarmement	134,2
9.	Affaires économiques et sociales	3 483,5
18.	Développement économique et social en Afrique	1 405,7
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	636,8
21	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	819,6
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	345,4
24.	Droits de l'homme	5 611,8
29D	Bureau des services centraux d'appui	190,4
29E.	Administration (Genève)	19,8
	Total	19 741,8

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Sur la base des recommandations du Comité consultatif au moment de l'établissement du présent rapport.

7. Compte tenu de ce qui précède, et sous réserve de l'examen par l'Assemblée générale des différentes propositions et des recommandations correspondantes du Comité consultatif, l'Assemblée générale est priée d'examiner les dépenses découlant des mandats nouveaux ou élargis à imputer éventuellement sur le fonds de réserve, comme indiqué ci-dessus.

12-64678

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> Déduction faite des contributions du personnel.

### Annexe

## Dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve

(En milliers de dollars des États-Unis)

Solde du fonds de réserve, comme indiqué dans la résolution 66/247 de l'Assemblée générale

13 762,5

	Rapports du Secrétaire général, prévisions révisées et incidences sur le budget-programme <sup>a</sup>	Montant inscrit au budget- programme 2012-2013	Montant à imputer sur les crédits déjà ouverts	Recommandations du Comité consultatif	Recommandations de la Cinquième Commission	Montant à imputer éventuellement sur le fonds de réserve
Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/67/265)	1 688,3	-	-	_	À déterminer	1 688,3
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2012 et aux sessions d'organisation correspondantes (A/67/503)	1 093,8	_	(107,5)	(986,3)	À déterminer	_
État des incidences sur le budget-programme : Comité contre la torture (A/C.5/67/11)	1 444,6	-	_	À déterminer	À déterminer	1 444,6
Prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » (A/67/591)	8 583,3	_	_	À déterminer	À déterminer	8 583,3
État des incidences sur le budget-programme : Traité sur le commerce des armes (A/C.5/67/13)	563,8	_	_	À déterminer	À déterminer	563,8
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme de sa dix-neuvième à sa vingt et unième sessions (A/67/607)	13 605,3	(3 066,6)	(3 076,6)	À déterminer	À déterminer	7 461,8
Total	26 979,1	(3 066,6)	(3 184,1)	À déterminer	À déterminer	19 741,8
Déficit						(5 979,3)

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Déduction faite des contributions du personnel.